

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 70 (1925)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXX^e Année

N° 2

Février 1925

Pro Jomini.

Le lieutenant-colonel Mayer, écrivain militaire éminent, vient de publier, dans les livraisons de novembre et décembre de la *Revue militaire française*, une étude intitulée *Grandeur et décadence de Jomini*.

Ces articles aboutissent à la conclusion « que, au fond, il n'y a pas grand intérêt à étudier le *Traité des Grandes opérations militaires* ou les autres ouvrages du même auteur ». Cette conclusion est motivée de deux façons : d'abord, Jomini a été surfait ; ensuite, surfait ou non, son œuvre porte sur du périmé.

Je me fais d'ailleurs un plaisir de reconnaître que l'étude du lieutenant-colonel Mayer n'est aucunement conçue dans un esprit de malveillance ou de dénigrement. L'auteur reconnaît à Jomini bien des mérites, mais en fin de compte, il passe condamnation sur ses écrits dans les termes catégoriques que je viens de rapporter ci-dessus.

Le lieutenant-colonel Mayer me fait l'honneur de citer un passage, concernant Jomini, de mon article de la *Revue militaire suisse* de septembre 1923, intitulé *Hérésies stratégiques*.

J'écrivais entre autres :

On peut, je crois, résumer sa théorie de la guerre comme suit : *Il faut frapper avec le maximum d'énergie, au bon moment et au point décisif. De cette façon, on augmentera ses chances de vaincre, mais on ne peut pas s'en assurer, car le hasard joue aussi un rôle important.* Sous cette forme élastique, la théorie de Jomini est peut-être immuable et inattaquable.

Le lieutenant-colonel Mayer ajoute :

« J'explique plus loin pourquoi je n'accepte même pas cette affirmation. »